# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

#### I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Beaumont-Monteux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2021 a été voté le 11 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le budget primitif 2022 a été voté le 11 avril 2022 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement); de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget se caractérise par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- des recettes de gestion marquées par : une baisse des dotations de l'Etat ; le maintien des taux de fiscalité communale en limitant le recours à l'emprunt ;
- un programme d'investissement équilibré par les reports des années précédentes et le recours aux subventions.

Le budget 2021 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité malgré la baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement.

#### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

# Pour notre commune:

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions, des revenus des immeubles communaux (loyers, location salles).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 155 754,27 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 981 328,43 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ellemême ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour 2021, la capacité d'autofinancement est de 174 425,84 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement année 2021 :

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opération d'ordre) sont en légère hausse par rapport à 2020.

	Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractères générales			
012	Charges de personnels et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement			
	Total des dépenses réelles			
042	Opérations d'ordre entre sections			
023	Virement à la section d'investissement			
	Total des dépenses d'ordre			
	TOTAL			

Budget 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021
415 600,00 €	398 532,19 €
415 600,00 €	385 581,35 €
2 000,00 €	
203 022,00 €	168 974,21 €
5 000,00 €	4 257,63 €
21 914,00 €	2 895,00 €
5 000,00 €	
1 068 136,00 €	960 240,38 €
22 000,00 €	21 088,05 €
536 188,00 €	
558 188,00 €	
1 626 324,00 €	981 328,43 €

	Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges			
70	Ventes produits, prestations services			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
	Total des recettes réelles			
042	Opérations d'ordre entre sections			
	Total des recettes d'ordre			
002	Reprise des résultats antérieurs			
	TOTAL			

Budget 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021
2 000,00 €	3 968,62 €
8 400,00 €	40 652,08 €
796 461,00 €	807 501,65 €
205 068,00 €	209 598,72 €
86 900,60 €	91 214,59 €
2,00€	2,60 €
2 000,00 €	2 816,01 €
1 100 831,60 €	1 155 754,27 €
525 492,40 €	525 492,40 €
1 626 324,00 €	1 681 246,67 €

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2021 sont :

- Les impôts locaux et les taxes (807 501,65 €) notamment la dotation de compensation de 486 449 € versée par Arche Agglo
- Les dotations versées par l'Etat
- Les autres produits de gestion courante (loyers, location de salles) (91 214,59 €)

## c) La fiscalité Année 2021

Dans le cadre de la réforme entraînant la suppression de la taxe d'habitation, en vertu de l'article 16 de la loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la TH (taxe d'habitation) sur les résidences principales pour les collectivités, le taux de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour 2021 est égal au taux de la TFPB communal qui est de 9,70% + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme de 15.51%. En effet, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

En 2021, la commune vote, par conséquent, un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal (9,70% inchangé) et du taux départemental de la taxe foncière des propriétés bâties de 2020 (15,51%).

Il est proposé de maintenir les taux soit :

- Taxe Foncière (non bâti): 19,74 %
- Taxe Foncière (bâti): 25,21% (9,70 % taux communal inchangé +15,51% taux départemental)

Compte tenu des bases prévisionnelles 2021, le produit perçu pour 2021 des contributions directes est estimé à 143 739 € (article budgétaire 73111). Le montant des Allocations compensatrices est estimé, quant à lui, à 161 796 € (article budgétaire 74834).

Les taux restent inchangés depuis 2012.

Pour information, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la communauté d'agglomération Arche Agglo.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont en constante diminution. Depuis 2020, la commune ne perçoit plus la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

## III. La section d'investissement

## a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

# Section d'investissement - Vue d'ensemble par Opérations

Dépenses d'investissement		Budget 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021
opération 168	Matériel Ecoles	10 000,00 €	3 194,04 €
opération 180	Mobilier Matériel Divers	66 000,00 €	47 766,45 \$
opération 187	Bâtiments Divers	60 000,00 €	43 828,43
opération 200	Voirie Divers	68 500,00 €	56 653,77
opération 238	Aides Energie Solaire	600,00 €	
opération 239	Réseaux Secs	6 000,00 €	
opération 242	Voirie Communale	96 000,00 €	75 890,40
opération 247	Défense Incendie	10 000,00 €	
opération 249	Extension cimetière	5 000,00 €	
opération 261	Accessiblité Bâtiments	3 000,00 €	
opération 264	Extension Garages Municipaux	193 000,00 €	187 453,08
opération 265	Aménagement Complexe Sportif	58 033,00 €	41 836,91
opération 269	Matériel Cantine	20 000,00 €	9 417,80
opération 270	Réhabilitation Restaurant Scolaire	798 055,00 €	787 480,67
opération 272	Réhabilitation Cure	155 000,00 €	75 119,85
opération 273	Aménagement Entrée Nord RD67	25 000,00 €	9 360,00
opération 274	Transition Eclairage Led	20 000,00 €	18 439,20
opération 275	Acquisition terrain ER4	40 000,00 €	37 627,01
opération 276	Economie Energie Bâtiments	10 000,00 €	
opération 278	Vidéoprotection	40 000,00 €	
OPFI	Opérations financières (emprunts + cautions)	22 500,76 €	15 428,1
	Total des dépenses réelles	1 706 688,76 €	1 409 495,74
001	Déficit antérieur reporté	1 641,24 €	
	TOTAL	1 708 330,00 €	1 409 495,74

	Recettes d'investissement	Budget 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021
ONA	Opérations Non Affectées (subventions)	438 000,00 €	11 103,25 €
10222	FCTVA	72 000,00 €	73 218,87 €
10226	Taxe Aménagement	51 000,00 €	91 933,97 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	585 141,24 €	585 141,24 €
264	Extension garages municipaux : révision négative		143,10 €
270	Réhabilitation restaurant : révision négative		886,72 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	4 000,76 €	1 490,36 €
	Total des recettes réelles	1 150 142,00 €	763 917,51 €
021	Virement de la section de fonctionnement	536 188,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €	21 088,05 €
	Total des recettes d'ordre	558 188,00 €	21 088,05 €
	Total des recettes	1 708 330,00 €	785 005,56 €
001	Excédent antérieur reporté		
	TOTAL	1 708 330,00 €	785 005,56 €

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 1 409 495,74 €.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 785 005,56 €.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi, 266 800 € de travaux sont reportés de 2021 sur 2022. Ces crédits permettront la poursuite de travaux en début d'année 2022, sans attendre le vote du budget primitif 2022.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2021 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 202 000 €.

- c) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 :
- voirie communale
- poursuite de l'opération « Réhabilitation du Restaurant scolaire et extension des garages municipaux »
- le début des travaux de réhabilitation de la maison dite « ancienne cure »
- la transition en éclairage Led rue des Ecoles, rue de l'Eglise et rue des Cloziaux
- l'acquisition du terrain ER4
- l'acquisition de 8 IPADs pour l'école publique
- l'acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Master, d'un ordinateur portable pour la Mairie, d'une cuisinière pour la Maison des Sports, d'une vitrine d'affichage extérieur à la Maison des Sports, 7 panneaux électoraux, d'un radar pédagogique mobile ...
- des travaux d'étanchéité de la façade de la mairie
- des travaux d'aménagement d'un parking à l'espace bouliste
- mobilier pour la nouvelle cantine

#### d) Etat de la Dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 13 667,77 €.

Fait à Beaumont-Monteux, le 02 mai 2022

Le Maire,

